

« A ELECTRO R »

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 €

Siège social : 153 Rue De Rome

75017 Paris

882 233 349 R.C.S. Paris

Procès-Verbal en date du 30 septembre 2024

AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION

À Paris

Le 30 septembre 2024

PRÉSIDENCE :

RIOS MORENO Carlos, exerçant la présidence de la société « A ELECTRO R », société par actions simplifiée au capital de 500 €, a présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire au 153 Rue De Rome 75017 Paris, siège social de la société.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE :

RIOS MORENO Carlos étant l'associé unique, l'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

L'Assemblée délibérera sur les points suivants :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination du liquidateur,
- Délégation de pouvoirs au liquidateur,
- Formalités de Publicité.

1. DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ :

L'associé unique décide de dissoudre la société à compter du 30 septembre 2024, conformément aux dispositions légales et statutaires applicables. Le siège de la liquidation est fixé au 153 Rue De Rome 75017 Paris, où toutes les correspondances et formalités liées à la liquidation devront être adressées.

2. NOMINATION DU LIQUIDATEUR :

L'associé unique nomme RIOS MORENO Carlos, demeurant au 153 Rue De Rome 75017 Paris, en qualité de liquidateur. Le liquidateur est chargé de procéder à la liquidation de la société conformément aux lois en vigueur.

3. DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU LIQUIDATEUR :

L'associé unique délègue tous pouvoirs au liquidateur pour effectuer toutes les opérations nécessaires à la liquidation, y compris la réalisation de l'actif, le paiement du passif, et la clôture des opérations de liquidation.



4. FORMALITÉS DE PUBLICITÉ :

Il est décidé que toutes les formalités de publicité liées à la dissolution seront effectuées conformément à la législation en vigueur, y compris la publication de la dissolution au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC), la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), ainsi que la publication dans un journal d'annonces légales habilité.

Fait à Paris, le 30 septembre 2024

Signatures :

- Président de l'Assemblée :
- Associé Unique :
- Liquidateur :

CERTIFIÉ CONFORMÉ PAR
LE REPRÉSENTAT LÉGAL/LIQUIDATEUR

